

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026**

Délibération n°2026.10.165.B

Transport scolaires urbains : lancement d'un appel d'offres ouvert - 4 lots

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2026

Secrétaire de Séance: François ELIE

Membres en exercice: **29**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Hélène GINGAST, François NEBOUT, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_165B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.10.165.B**

Rapporteur : Monsieur ROCHETEAU

**TRANSPORT SCOLAIRES URBAINS : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT
- 4 LOTS**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20401 -2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduire les inégalités

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous sûrs et durables

Dans le cadre de l'organisation des mobilités entre GrandAngoulême et son opérateur de transports la SPL STGA, et en vue d'apporter une meilleure lisibilité des services de transports scolaires aux usagers, il a été décidé de confier l'ensemble de l'offre scolaire à une seule entité, GrandAngoulême. Pour ce faire, par délibération n°30 du 26 février 2026, il a été acté le transfert au 6 juillet 2026 de 36 services réguliers à vocation principale scolaire.

Les marchés correspondant arrivant à échéance au 31 août 2027, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Compte tenu du volume estimé des besoins, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, L2113-10, R2113-1, R2162-1 à 6, R2162-7 à 12 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est alloti et se décompose de la manière suivante :

- Lot 1 : secteur Nord
- Lot 2 : secteur Ouest
- Lot 3 : secteur Sud
- Lot 4 : secteur Est

Les marchés sont simples à prix unitaires sur quantités constatées par application des prix définis dans le bordereau des prix unitaires.

Les marchés prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2027 pour une durée ferme de 6 ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Calixte ROCHETEAU, conseiller délégué, en charge de l'achat durable et de la commande publique, à signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261013-2026_10_165B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026